



Research Paper

« La Contributions Des Ressources Internes A La Croissance Economique En Cote D'ivoire »

Galet Ange Clovis AGOTTIO

Universite Felix Houphouet-Boigny Cocody- Abidjan, Côte d'Ivoire

École Doctorale, Des Sciences Economiques Et De Gestion.

Spécialité : Economie De Developpement

RESUME

Notre étude s'est portée sur la mobilisation des ressources internes et leurs contributions à la croissance économique en Côte d'Ivoire. Nous avons utilisé la base de données statistique de la BCEAO couvrant la période allant de 1970 à 2013 c'est-à-dire 44 observations. Le modèle utilisé est un modèle à correction d'erreurs et nos estimations ont été faites par la méthode des moindres carrés ordinaires. L'objectif général de notre étude est de déterminer l'impact des ressources internes sur la croissance économique de la Côte d'Ivoire. L'étude a révélé que les recettes fiscales ont un impact négatif sur la croissance dans le long terme. S'agissant des recettes non fiscales, elles agissent positivement sur la croissance économique sur le long terme. Les recettes fiscales constituent donc un frein à la croissance économique dans le long terme en Côte d'Ivoire.

MOT CLES : Ressources internes, recettes fiscales, recettes non fiscales

ABSTRACT

Our study was focused on the mobilization of internal resources and their contribution to economic growth in Côte d'Ivoire. We used the statistical database of the BCEAO covering the period from 1970 to 2013 that is to say 44 observations. The model used is a model error correction and estimates were made by the method of least square ordinary. The overall objective of our study was to determine the impact of internal resources on economic growth of Côte d'Ivoire. The study revealed that tax revenues have a negative impact on growth in the long term. As regards non- tax revenues, they act positively on economic growth over the long term. Tax revenues are therefore a brake on economic growth in the long-term rating of Côte d'Ivoire.

KEYWORDS: Internal resources, tax revenues, non-tax revenues, economic growth, error correction model.

Received 09 Feb., 2024; Revised 22 Feb., 2024; Accepted 24 Feb., 2024 © The author(s) 2024.

Published with open access at www.questjournals.org

I. INTRODUCTION

Tenant compte de l'importance des ressources fiscales et de la fiscalité dans la conduite des politiques financières, économiques et sociales des Etats, la Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a retenu parmi les critères de convergence, l'objectif de mobiliser un montant total de recettes fiscales équivalant au minimum à 20% du PIB nominal. Ce niveau minimum de prélèvement fiscal, en principe compatible avec les potentialités de recouvrement des recettes fiscales des pays de la Communauté, est censé réduire la dépendance vis-à-vis des financements extérieurs, irréguliers par nature et inadaptés à la planification du développement.

Depuis la fixation du seuil minimum de mobilisation des recettes fiscales à 20% par la CEDEAO ou à 17% par l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), la plupart des pays de la communauté dont la Côte d'Ivoire éprouvent des difficultés à le satisfaire ce qui a pour conséquence de ne pas aider nos pays dans la quête de leur croissance économique.

Sachant que l'impôt constitue la principale source des revenus de l'Etat, pour financer son action, cette dernière lève des ressources par l'impôt. Or, Dupuit (1844), Colin (1939), Laffer (1974) ont fait remarquer que le pouvoir légal et exclusif dont dispose l'Etat de lever les impôts pour le financement de l'économie est soumis à de nombreuses limites. Ces auteurs parlent de l'existence d'un seuil au-delà duquel la pression fiscale

asphyxie l'activité économique. C'est de la dimension ou taille de l'Etat puisqu'il semble évident que les ressources financières à mobiliser doit être d'un certain seuil favorable à l'économie et qu'il doit exister un optimum de dépenses publiques.

La cote d'ivoire ne cesse d'entreprendre des réformes de sa politique économique c'est ainsi, que la politique fiscale en Côte d'Ivoire a été examinée et révisé en continu depuis 1960. Le pays a entrepris une série de réformes dans son système fiscal visant à augmenter les recettes fiscales et la promotion de la croissance économique. Certaines des réformes sont destinées à élargir l'assiette fiscale, réduire les exonérations et d'améliorer le système de collecte en décentralisant l'administration fiscale et l'élimination de la fraude. Bien que celles-ci aient connu une augmentation croissante, le taux de pression fiscale, quant à lui, n'a cessé de baisser passant de 21,7% en 1965 à 17,6% en 1990 puis à 15% en 2006 (Keho, 2013)

Plusieurs raisons ont été mises en avant pour expliquer cette situation. L'une des raisons est liée à la structure « trop centralisée » de l'administration fiscale. On a aussi évoqué le manque de civisme fiscal et la fraude fiscale chez les contribuables. Les réformes fiscales mises en œuvre ces dernières années ont constitué une réponse au besoin d'améliorer les performances fiscales et accroître les recettes publiques. Mais elles peuvent aussi être interprétées comme une réaction devant l'érosion apparente des bases d'imposition due au niveau élevé des taux d'imposition et au développement de l'évasion et de la fraude fiscales.

S'agissant de la croissance en Côte d'Ivoire qui est un pays en développement elle ne s'est pas améliorée du fait de l'état de la pauvreté qui ne s'est pas amélioré aussi, pire, il s'est détérioré avec les différentes crises qu'a connues le pays. En effet, le taux de pauvreté est passé de 10% en 1985 à 48,9% en 2008 ; ce qui correspond à un effectif de pauvres estimé à 974 000 en 1985 et à 10 174 000 en 2008 (DSRP, 2009).

IL faut donc se demander quelles sont les implications des ressources internes dans les résultats économiques atteints par la Côte d'Ivoire ? Les recettes fiscales et les recettes non fiscales sont-elles explicatives de la croissance économique en Côte d'Ivoire?

Pour répondre à ces interrogations, nous formulons un objectif général qui consiste à déterminer l'impact des ressources internes sur la croissance économique de la Côte d'Ivoire. Pour y parvenir le travail vise spécifiquement à :

- a) Évaluer l'impact des recettes fiscales sur la croissance économique en Côte d'Ivoire
- b) Évaluer l'impact des recettes non fiscales sur la croissance économique en Côte d'Ivoire.

A partir des objectifs spécifiques, nous formulons les hypothèses suivantes :

H1 : les recettes fiscales améliorent la croissance économique en Côte d'Ivoire

H2 : les recettes non fiscales agissent positivement sur la croissance économique en Côte d'Ivoire.

II. MOBILISATION ET EVOLUTION DES RESSOURCES INTERNES.

Mobilisation de l'épargne

La politique de mobilisation de l'épargne financière s'est basée essentiellement sur la politique de prix des matières premières agricoles, la politique de revenu d'une part et d'autre part sur le mode de fonctionnement du système financier.

En effet, le monopole autrefois détenu par la caisse de stabilisation des prix des produits agricoles a permis à l'Etat de Côte d'Ivoire de mobiliser des ressources financières excédentaires, générées par cette structure. L'agriculture étant la source principale du revenu national, les autorités ivoiriennes ont observé étroitement l'évolution du prix des produits agricoles. D'une amélioration des cours, se dégage une ponction sur la valeur ajoutée qui constitue pour l'Etat une épargne financière.

La politique de revenu élaborée par la Côte d'Ivoire favorise la constitution d'une épargne obligatoire des ménages. Ces derniers se doivent d'épargner des ressources financières dans le cadre du système de protection sociale (retraite, assurances ...). L'excédent de ces ressources a servi à la constitution d'épargne par les autorités. De telles politiques ont été conduites à cause de la faiblesse de l'épargne intérieure. Les taux d'intérêt débiteurs et créditeurs étant faible, incitent les ménages à écarter toute réalisation d'épargne financière.

Le mode de fonctionnement du système financier ivoirien. Le système financier ivoirien comme d'ailleurs, la majorité des systèmes financiers des Pays en Développement, est caractérisé par le dualisme. En présence du système financier formel, il faut noter le développement du système financier informel. L'Etat de Côte d'Ivoire, pour mobiliser les ressources financières, a institué la modernisation et le développement de ce secteur. Dès lors, l'on a assisté à la création des structures de microfinance. Ces structures réparties sur l'ensemble du territoire permettent aux ménages relativement pauvres de constituer une épargne financière.

En effet, les coopératives d'épargnes et de crédit, et les caisses rurales d'épargne constituent l'essentiel de ces structures décentralisées. Ce circuit financier s'est développé à partir de 1976. Les COOPEC (coopératives d'épargne et de crédit) sont localisées dans les villes comme le sont les banques alors que les CREP (Coopérative Régionale d'Epargne) sont localisées dans le monde rural. Ce réseau a connu trois grandes phases dans son évolution. Premièrement une phase de croissance (1976-1985) avec la création de 75 caisses.

Par la suite une phase de stagnation (1985-1993) caractérisé par un assainissement dans la distribution du crédit et pour finir une phase de forte croissance à partir de 1994.

Mobilisation des recettes fiscales

Après l'administration coloniale dont dépendaient les ressources économiques et financières de la Côte d'Ivoire, c'est en 1959, précisément le 13 avril 1959 que naît la direction des contributions diverses. La Direction Générale des Impôts est chargée d'élaborer, d'appliquer la législation et de la réglementation fiscale et parafiscale.

Dans le système fiscal ivoirien, il existe quatre (4) régimes d'imposition qu'on pourrait classer en régimes réels et en régimes forfaitaires. Le régime réel est le régime réel normal d'imposition et le régime réel simplifié d'imposition. Le régime forfaitaire est le régime de l'impôt synthétique et la taxe forfaitaire des petits commerçants et artisans.

Le régime réel normal d'imposition (RNI) ou régime du bénéfice réel normal

- Les assujettis de droit

Sont obligatoirement soumis au régime du bénéfice réel normal :

1. Les entreprises (exploitants individuels et personnes morales) dont le commerce principal est de vendre des marchandises, objets, fournitures et denrées à emporter ou à consommer sur place ou de fournir le logement, les entreprises agricoles, et d'élevage, lorsque leur chiffre d'affaires annuel, toutes taxes incluses excède 150 millions de francs.

2. Les entreprises réalisant des prestations de services lorsque leur chiffre d'affaires annuel, toutes taxes incluses, excède 75 millions de francs.

3. Les entreprises exerçant simultanément des activités relevant des deux catégories visées aux (2) et (3) ci-dessus, dès lors que l'une ou l'autre des deux limites de 150 000 000 et 75 000 000 est dépassée.

Les entreprises dont le chiffre d'affaires s'abaissent en dessous des limites prévues au paragraphe 1 et 2 susvisés, ne sont soumises au régime du bénéfice réel simplifié ou, le cas échéant, au régime de l'impôt synthétique, que lorsque leur chiffre d'affaires est resté inférieur à ces limites pendant trois exercices consécutifs. Les chiffres limites prévus au paragraphe 1 et 2 sont ajustés au prorata du temps d'exploitation pour les entreprises qui commencent ou cessent leurs activités en cours d'année.

4. Les marchands de biens et les lotisseurs, quel que soit le montant de leur chiffre d'affaires annuel.

- Les assujettis par option

1. Les entreprises normalement imposables au régime du bénéfice réel simplifié peuvent opter, avant le 1^{er} février de chaque année, pour leur imposition au régime réel normal d'imposition.

L'option prend effet à compter du 1^{er} janvier de l'année au cours de laquelle elle est exercée et n'est révoquée qu'après les trois exercices comptables qui suivent sa date d'effet et sur autorisation expresse des services de la Direction générale des Impôts (DGI).

2. Les entreprises qui débutent leur activité peuvent opter dans les trente jours du commencement de leur activité. L'option est valable de manière irrévocable pour les trois premiers exercices comptables.

Le régime réel simplifié d'imposition (RSI) (RSI ou régime du bénéfice réel simplifié)

- Les assujettis de droit

Le régime du bénéfice réel simplifié s'applique aux :

1. Entreprises (personnes physiques ou morales) dont le commerce principal est de vendre des marchandises, objets, fournitures et denrées à emporter ou à consommer sur place ou de fournir le logement, les exploitants agricoles, planteurs et éleveurs, lorsque leur chiffre d'affaires annuel, toutes taxes incluses est compris entre 50 millions et 150 millions de francs.

2. Entreprises exerçant d'autres activités lorsque leur chiffre d'affaires annuel, toutes taxes incluses, est compris entre 25 millions et 75 millions de francs.

Les entreprises qui exercent simultanément des activités relevant des deux catégories susvisées ne sont soumises au régime du réel simplifié d'imposition que si aucune des deux limites de 150 millions et 75 millions n'est dépassée. Les entreprises dont le chiffre d'affaires s'abaisse en dessous des limites prévues aux 1, 2 et 3 ne sont soumises au régime de l'impôt synthétique, que lorsque leur chiffre d'affaires est resté inférieur à ces limites pendant trois exercices consécutifs. Les chiffres limites prévus aux 1, 2 et (3) sont ajustés au prorata du temps d'exploitation pour les entreprises qui commencent ou cessent leurs activités en cours d'année.

- Les assujettis par option

1. Les entreprises normalement imposables au régime du réel simplifié peuvent opter avant le 1^{er} février de chaque année pour le régime du réel normal d'imposition.

L'option prend effet à compter du 1^{er} janvier de l'année au cours de laquelle elle est exercée et n'est révoquée qu'après les trois exercices comptables qui suivent sa date d'effet et sur autorisation expresse des services de la DGI.

2. Les entreprises nouvelles peuvent exercer l'option dans les trente jours du commencement de leurs activités.

3. Les contribuables relevant du régime de l'impôt synthétique peuvent opter, avant le 1^{er} février de chaque année, pour le régime du réel simplifié.

La taxe forfaitaire des petits commerçants et artisans

Sont soumises à la taxe forfaitaire des petits commerçants et artisans, les personnes qui réalisent un chiffre d'affaires inférieur à 5 000 000 de francs.

La taxe forfaitaire est libératoire de la contribution des patentes et des licences, des taxes communales, de l'impôt sur les traitements et salaires et de la contribution à la charge des employeurs. Elle est perçue au profit des municipalités sur le territoire des communes et au profit des départements lorsque l'activité est exercée hors des limites communales.

L'assiette, le recouvrement et le contrôle sont assurés par les services municipaux dans le périmètre communal et par la DGI en dehors de ce périmètre. La taxe forfaitaire recouvrée en dehors du périmètre de la commune est reversée au département. Sont exemptés de la taxe forfaitaire, les vendeurs en ambulance, dans les rues, ou sur les marchés, de journaux, cigarettes, allumettes, autres menus comestibles à l'exclusion des boissons de toute nature.

Impôt Synthétique

- Les assujettis de droit

Sont soumis au régime de l'impôt synthétique :

1. Les personnes physiques dont le commerce principal est de vendre des marchandises, objets, fournitures et denrées à emporter ou à consommer sur place ou de fournir le logement, les exploitants agricoles, planteurs et éleveurs, lorsque leur chiffre d'affaires annuel, toutes taxes incluses n'excède pas 50 millions de francs.

2. Les personnes physiques exerçant d'autres activités (prestations de services imposables à l'impôt BIC) lorsque leur chiffre d'affaires annuel, toutes taxes incluses, n'excède pas 25 millions de francs.

Les personnes physiques qui exercent simultanément des activités relevant des deux catégories visées aux 1 et 2 ci-dessus ne sont soumises à l'impôt synthétique que dans la mesure où aucune des deux limites de 50 millions et 25 millions n'est dépassée. Les chiffres limites prévus ci-dessus sont ajustés au prorata du temps d'exploitation pour les exploitants qui commencent ou cessent leurs activités en cours d'années.

- Les assujettis par option

Les contribuables relevant du régime de l'impôt synthétique peuvent opter, avant le 1^{er} février de chaque année, pour le régime du bénéfice réel simplifié d'imposition. L'option prend effet à compter du 1^{er} janvier de l'année au cours de laquelle elle est exercée et elle n'est révocable qu'après les trois exercices comptables qui suivent sa date d'effet et sur autorisation expresse des services de la Direction générale des Impôts.

Mobilisation des recettes non fiscales

En plus des impôts, l'État dispose de ressources non fiscales. Elles occupent une place secondaire dans le budget de l'État : Il s'agit principalement :

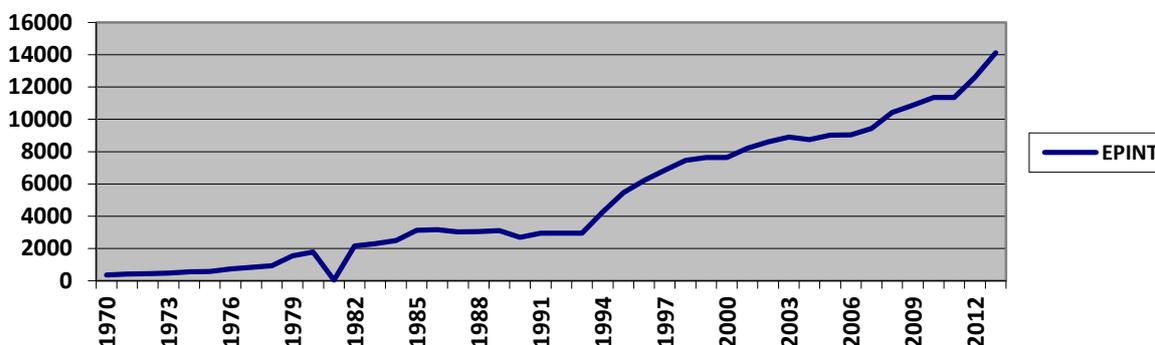
- Des dividendes et recettes assimilées (dividendes versés par des entreprises dont l'État est actionnaire, contribution de la Caisse des dépôts et consignations représentative de l'impôt sur les sociétés) ;
- Des produits du domaine de l'État (redevances et loyers pour l'utilisation du domaine public ou privé de l'État, cessions d'éléments du patrimoine immobilier de l'État notamment) ;
- Des produits de la vente de biens et services (frais d'assiette et de recouvrement des impôts et taxes perçus au profit de l'Union européenne et de personnes morales autres que l'État) ;
- Des remboursements et intérêts des prêts, avances et autres immobilisations financières (intérêts des prêts à des banques et à des États étrangers, intérêts des autres prêts et avances consentis par l'État) ;
- Des produits des amendes, sanctions, pénalités et frais de poursuites (produit des amendes de la circulation et du stationnement routiers, produit des amendes prononcées par les autorités de la concurrence notamment) ;
- Des recettes diverses telles que les reversements d'entreprises gérant des procédures pour le compte de l'État, le prélèvement sur les fonds d'épargne gérés par la Caisse des dépôts et consignations, les produits issus de la rémunération de la garantie de l'État, etc.

Les ressources non fiscales de l'État peuvent fluctuer dans des proportions importantes. D'un côté, les dividendes versés par les entreprises publiques dépendent de la conjoncture. De l'autre, l'État est souvent tenté d'accroître les prélèvements sur divers organismes publics pour "boucler" son budget.

Evolution des ressources internes

L'épargne

Graphique 1 : l'évolution de l'épargne



Source : Calculs de l'auteur à partir de la base de données statistiques de la BCEAO
EPINT représente l'épargne intérieure

Le graphique ci-dessus montre l'évolution de l'épargne intérieure de 1970 à 2013. Cette évolution est liée à l'activité économique du pays. En effet, dès le début de la colonisation (le 10 Mars 1893) jusqu'à la fin des années 1970, la situation économique de la Côte d'Ivoire est florissante. A partir du début des années 1960 le pays axe sa politique de développement sur l'expansion des exportations de matières premières et la substitution aux importations reposant sur quelques industries. Une forte croissance est enregistrée et les changements structurels s'opèrent sans véritables déséquilibres internes ou externes. L'épargne comme nous le constatons dans son ensemble connaît une évolution depuis les années 70 à nos jours. Cependant, au cours du miracle (années 70) économique ivoirienne, l'épargne intérieure a progressé passant de 364000 à 1782800 million de FCFA sur la période 1970 à 1979 lorsque survient la longue crise des années 80 qui voit baisser l'épargne considérablement en 1981.

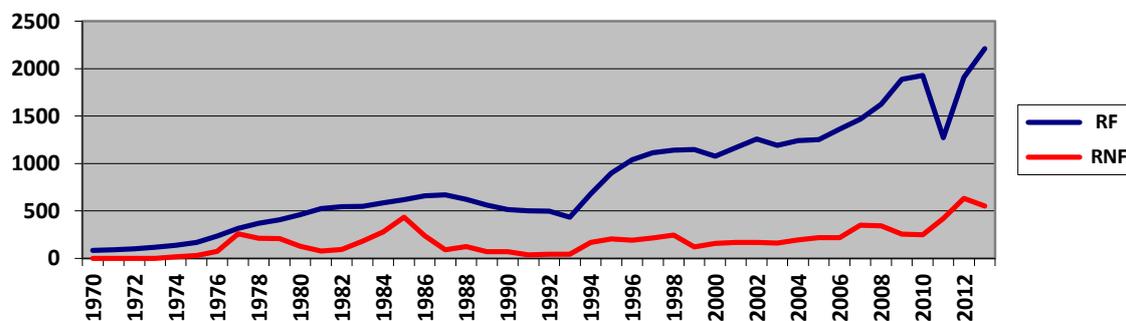
La dépendance de la Côte d'Ivoire vis à vis des cours mondiaux du cacao et une sur-implication de l'État dans l'économie productive sont les deux facteurs qui vont précipiter le pays dans une crise profonde, qui durera de 1980 à 1993 environ. Nous verrons une augmentation beaucoup plus progressive de l'épargne après la dévaluation du FCFA. De fait, la Côte d'Ivoire connaît en 1993 une véritable crise de compétitivité, notamment liée à un taux de change réel qui s'est apprécié du fait de la baisse du dollar. Le pari des autorités monétaires françaises est de corriger cette surévaluation, par une réduction de 50% de la parité du FCFA par rapport au franc français.

La dévaluation a lieu en janvier 1994 ; elle marque le début d'un nouveau cycle de croissance pour la Côte d'Ivoire. Ce nouveau cycle de croissance a stimulé l'épargne qui n'a fait que croître passant de 4256,200 million de FCFA en 1994 à 11352,180 million de FCFA en 2010. Du fait de la crise électorale en 2010 elle a connu une stabilité puis elle est passée de 11359,960 à 14126,200 million de FCFA en 2013. Ce qui traduit une bonne reprise de l'activité économique.

Les recettes fiscales et non fiscales

Le tableau ci-dessous décrit l'évolution des recettes fiscales et non fiscales

Graphique 2 : l'évolution des recettes fiscales et non fiscales



Source : Calculs de l'auteur à partir de la base de données statistiques de la BCEAO
RF représente les recettes fiscales et RNF les recettes non fiscales

Le graphique ci-dessus montre l'évolution des recettes fiscales et non fiscales dans la même période de 1970 à 2013. Nous constatons une nette hausse des recettes fiscales par rapport aux recettes non fiscales. Notons que les recettes non fiscales utilisées ici dans le cadre de notre étude sont essentiellement constituées des impôts sur le commerce extérieur.

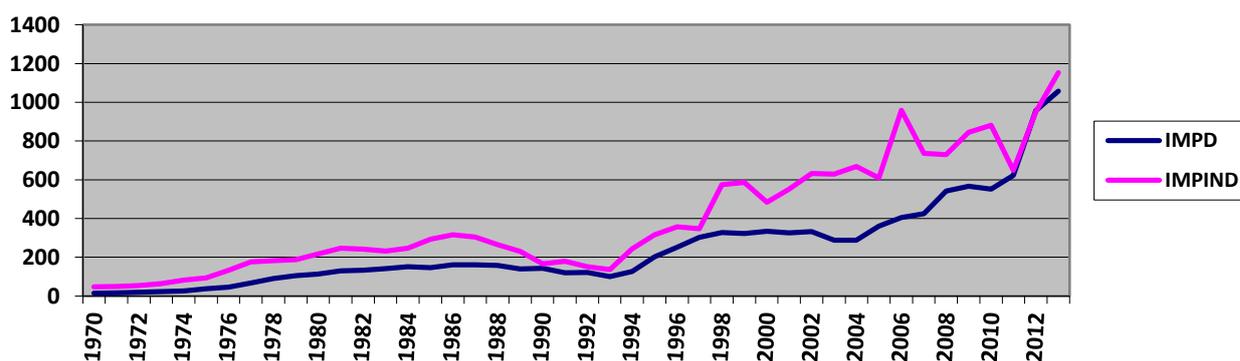
Les recettes fiscales ont connu une évolution au cours du miracle ivoirien et a continué à évoluer pendant de la crise des années 80 qu'à connu la cote d'ivoire passant de 459,700 million de FCFA en 1980 à 624,000 million de FCFA en 1988. Les recettes fiscales connaîtront par la suite une baisse de 1987 à 1993 période pendant laquelle la cote d'ivoire connaît d'énormes difficultés économiques liées par une crise de compétitivité du taux de change réel qui s'est apprécié du fait de la baisse du dollar et qui a entraîné la dévaluation du FCFA en 1994.

Les recettes fiscales ont évolué de 1994 à 1999 puis ont chutés à cause du coup d'état politique qu'a connu le pays en son temps. Nous verrons un redressement de recettes pendant les dix années d'après puis en 2010 survient la crise postélectorale qui voit les recettes baisser considérablement puis les recettes vont augmenter après la reprise de l'activité économique du au climat de paix et de confiance crée par le gouvernement qui à vue le retour des opérateurs économiques en Côte d'Ivoire.

Les recettes non fiscales connaissent à peu près les mêmes évolutions, elles ont évolué pendant les années miracle ivoirien puis après la crise des années 80. Elles ont connu par la suite une baisse progressive pendant la crise des années 90 jusqu'à ce qu'intervienne la dévaluation du FCFA en 1994 qui donna un coup de pouce à l'activité économique. Nous verrons par la suite sur la période 2000 à 2006 une stabilité des recettes. Cette stabilité s'explique par le faite que la cote d'ivoire sur cette période traversait la crise engendrée par le coup d'état de 2000. Période au cours de laquelle il n'y avait aucune stabilité politique et même économique. Juste après la crise post-électorale de 2010, nous voyons une remontée des recettes non fiscales et ce phénomène s'explique par le climat de confiance que connaît le pays ces dernières années

Impôts directes et impôts indirects

Graphique4 : de l'évolution des impôts directs et indirects



Source : Calculs de l'auteur à partir de la base de données statistiques de la BCEAO
IMPD représente l'impôt direct et IMPIND représente l'impôt indirect

Le graphique 4 montre l'évolution des impôts directs et indirects. Dès le début des années 70, jusqu'à atteindre l'année de la dévaluation du FCFA. Nous constatons que le revenu de l'impôt indirect est beaucoup plus élevé par rapport à l'impôt direct, ce qui peut s'expliquer par le simple fait que les revenus de cet impôt sont générés en majeure partie par les consommateurs à travers les produits de consommation de masse que les industries et entreprises répercutent sur leurs marchandises. Le choc constaté sur des années 90 constaté sur les deux graphiques s'explique par les difficultés économiques de l'état et qui ont abouti à la dévaluation du FCFA. Par la suite la reprise de l'activité économique entraînera une remontée des recettes suivant la situation conjoncturelle du pays.

III. REVUE DE LA LITTÉRATURE

Dans cette partie de notre étude, nous allons passer en revue les études analysant l'impact de la taxation sur la croissance économique.

Arnold et al. (2011) examinent la mise en place d'un système fiscal capable d'accélérer la reprise économique et de contribuer à la croissance de l'économie à long terme. Ils utilisent un panel de 21 pays de l'OCDE sur 34 années pour mieux distinguer les effets de la taxation sur la croissance à court et à moyen terme. A cette fin, ils adoptent un modèle économétrique de type panel à effets fixes et à correction d'erreurs permettant de contrôler les caractéristiques hétérogènes et constantes de chaque pays, et de discerner les divers impacts de la taxation sur l'output à travers le temps. Les résultats de leurs estimations suggèrent que

l'imposition des biens immobiliers et la taxation de la consommation sont les moins nuisibles à la croissance économique, alors que les impôts sur le revenu personnel et sur le revenu corporatif s'avèrent plus nuisibles. Les auteurs estiment qu'un taux plus élevé d'imposition du revenu corporatif réduit la productivité totale des facteurs (PTF) et l'investissement au niveau des firmes. De plus un taux marginal d'imposition du revenu personnel élevé à un impact négatif plus important sur la PTF pour les industries ou l'entrée de nouvelles firmes est plus fréquent.

Arseneau, Dao et Godbout (2011) analysent les conséquences de l'imposition du revenu personnel, du revenu corporatif, de la masse salariale et de la consommation sur la croissance du PIB par habitant des pays de l'OCDE pour une période de 36 années. Les variables de taxation sont construites à partir des ratios des trois premiers types de taxe mentionnés sur la taxe à la consommation et ensuite transformées sous une forme logarithmique. De plus, les auteurs utilisent la moyenne de cinq années de toutes les variables incluses dans le modèle pour éliminer l'autocorrélation. Leurs résultats empiriques indiquent qu'il existe une relation négative entre le ratio des recettes fiscales de l'impôt sur le revenu sur les recettes de la taxe à la consommation et à la croissance, suggérant que la taxation de la consommation a un impact plus positif sur la croissance économique que l'imposition de revenu quant à la robustesse de leurs résultats, l'ajout de quelques variables de contrôles supplémentaires au modèle n'affecte pas les coefficients estimés.

La recherche de Lee et Gordon (2004) est orientée principalement vers l'effet sur la croissance économique de l'imposition du revenu personnel vis-à-vis de l'imposition du revenu corporatif. Dans un premier temps, les auteurs examinent l'impact des taux statutaires d'imposition du revenu personnel et du revenu corporatif sur la croissance économique, en contrôlant pour la croissance démographique, l'ouverture de l'économie, l'inflation et d'autres variables structurelles. Leur résultat montre une baisse de 0,82% du taux de croissance suite à une hausse de 10% du taux d'imposition du revenu corporatif. De plus, ils estiment la part des recettes provenant de l'impôt sur le revenu personnel en fonction du taux d'imposition du revenu corporatif et trouvent une corrélation positive entre ces deux variables.

L'étude de Padovano et Galli (2001) analyse l'impact de l'imposition du revenu personnel sur la croissance économique pour un panel de 23 pays de l'OCDE de 1951 à 1990. Contrairement à la plupart des études sur ce sujet, la variable de taxation ne correspond pas à la moyenne des taux de taxes, mais elle est exprimée par le taux marginal d'imposition. Pour obtenir ce taux marginal, Padovano et Galli (2001) régressent les recettes fiscales totales de la taxation sur le PIB. Le coefficient associé au PIB ainsi obtenu constituera le taux marginal d'imposition. Le taux marginal d'imposition est plus privilégié par la théorie économique qui stipule que les décisions des agents économiques sont basées sur les prix à la marge. Le résultat empirique des auteurs montre une relation négative et significative entre le taux marginal de taxation et le taux de croissance moyenne du PIB, pour un niveau donné de la croissance démographique, du capital physique et du capital humain. Cette relation reflète également l'effet négatif de la progressivité de la structure fiscale sur l'allocation efficace des ressources. Pour les auteurs, l'erreur dans la spécification de la variable de taxation serait à l'origine de l'absence de corrélation entre la taxation et la croissance économique que certains travaux ont trouvée par le passé (comme l'étude d'Easterly et Robelo, 1993).

Widmalm (2001) propose une analyse globale de l'impact de la taxation sur la croissance à travers l'impôt sur le revenu personnel, l'impôt sur le revenu corporatif, les taxes sur les biens et services et l'impôt foncier. Après l'examen de la robustesse de ses estimations à l'aide de la méthode de Levine et Renelt (1992), Widmalm (2001) trouve une corrélation négative et robuste uniquement pour la part de l'impôt dans les recettes fiscales totales de la taxation et la croissance économique. L'impôt sur le revenu personnel étant la seule forme d'imposition progressive, elle conclut que la progressivité d'une taxe joue également un rôle négatif sur la croissance économique.

Le choix de la consommation ou du revenu comme l'assiette de taxation a fait l'objet de plusieurs travaux. Divers auteurs ont examiné l'impact de l'utilisation de l'une ou l'autre assiette fiscale dans le cadre de travaux portant sur le modèle de croissance endogène.

Ainsi Milesi-Feretti et Roubini (1998) modélisent une économie à trois secteurs (des biens finaux, du capital humain et des biens non marchands) pour mesurer l'impact de l'imposition du revenu et de la consommation sur la croissance économique, dont l'accumulation du capital humain et physique en constitue le moteur. Ils concluent que la taxe sur la consommation conduit à la baisse de la croissance en entraînant une distorsion, soit celle qui consiste à privilégier le temps passé en loisir (que les auteurs définissent comme la production domestique ou « le temps pur ») au lieu du temps accordé aux activités productives (travail et éducation).

En outre, Nkoro (2012) sur l'impact des recettes fiscales de la croissance économique du Nigeria de 1980 à 2007 en utilisant la technique d'estimation en trois étapes moindres carrés à trouver que les recettes fiscales motivent la croissance économique par le développement des infrastructures. Son étude révèle également que les recettes fiscales n'ont pas d'effet indépendant sur la croissance à travers le développement des

infrastructures et de l'investissement direct étranger, mais juste permettant le développement des infrastructures et de l'investissement étranger direct à répondre positivement à augmenter la production.

IV. MÉTHODOLOGIE

Le modèle et les variables utilisés dans l'estimation économétrique sont présentés dans cette section. Ensuite, une analyse descriptive et des tests statistiques seront faits en vue d'aboutir à la méthode appropriée d'estimation.

4.1 Le modèle de référence

Pour répondre à l'objectif principal posé dans ce travail, nous recourons à un modèle économétrique. Notre modèle est inspiré du modèle empirique de Milova (2014). Son modèle de base inspiré d'une fonction Cobb-Douglas se présente sous la forme générale suivante : $Y = f(K, L)$

L'équation finale de régression après transformation logarithmique devient :

$$\varphi_t = \alpha + \sum_{j=1}^k \beta_j Y_{jt} + \sum_{j=1}^m \gamma_j X_{jt} + \mu_t$$

Le taux de croissance économique, noté par φ , inclut des variables non fiscales qui ont un impact sur la croissance économique et comprend les variables budgétaires. Certaines des variables non fiscales sont l'inflation, l'investissement privé, les exportations, les importations, le chômage, etc. et qui, selon les grandes théories macroéconomiques Mankiw (2000) influencent la croissance économique.

Notre modèle empirique se présente sous l'équation suivante :

$$PIBH_t = \alpha_0 + \alpha_1 RF_t + \alpha_2 RNF_t + \alpha_3 CONP_t + \alpha_4 SOLG_t + \alpha_5 INV_t + \alpha_6 EDU_t + \alpha_7 POP_t + \mu_t$$

Avec $\alpha_0, \alpha_1, \alpha_2, \alpha_3, \alpha_4, \alpha_5, \alpha_6, \alpha_7$ paramètres à exprimer et μ_t le terme de l'erreur. Toutes les variables sont prises en logarithme.

4.2 Choix des variables et sources des données

4.2.1 Choix des variables et signes attendus

La variable expliquée, produit intérieur brut par habitant (PIBH) est un indicateur du niveau d'activité économique. Ainsi la hausse du niveau de cet indicateur est considérée comme une augmentation de la croissance économique.

Les variables explicatives sont de deux ordres. Ce sont les variables d'intérêt (RF et RNF) et les variables de contrôle ($CONP, SOLG, INV, EDU, POP$).

Les recettes fiscales (RF) désignent l'ensemble des revenus générés par le système fiscal de l'état, c'est-à-dire par les impôts sur la production et les importations, les impôts courants sur le revenu et le patrimoine et les cotisations sociales. La fiscalité a une relation négative sur la croissance économique. Il faut donc minimiser les prélèvements fiscaux ainsi les dépenses publiques. Le signe attendu du coefficient de cette variable est négatif.

Les recettes non fiscales (RNF) représentent toutes les recettes qui ne sont liées ni à un impôt ni à une taxe. Elles sont constituées des recettes administratives, domaniales, judiciaires et des recettes de participations. C'est recettes du fait qu'elles ne sont pas liées, ni à l'impôt, ni à une taxe n'entravent en aucun cas à la bonne marche de l'économie. L'état ne sera donc pas obliger de minimiser les prélèvements de ces recettes ainsi que ses dépenses publiques. Le signe attendu du coefficient de cette variable est positif.

La consommation publique ($CONP$) représente les dépenses dites individualisables ou dépenses de consommation individuelle des administrations publiques recouvrent les dépenses dont le consommateur effectif est identifiable et dont le bénéfice ultime revient aux ménages : dépenses d'éducation et de santé pour l'essentiel, mais aussi de culture, d'aides aux logements, etc. Les dépenses publiques sont traditionnellement considérées comme un facteur de stimulation de la croissance économique. En effet, les travaux d'Aschauer (1989) sur données américaines de 1950 à 1985, sont parvenus à confirmer l'existence d'une corrélation positive entre dépenses publiques et croissance. Le signe attendu de cette variable sera positif.

Le solde global ($SOLG$) représente la différence qui existe entre les recettes de l'état et les ses dépenses. En comptabilité nationale, la notion de déficit budgétaire s'utilise lorsque le budget de l'état est en déficit : les recettes de l'état (hors emprunt) sont inférieures à ses dépenses (hors remboursement d'emprunt) d'où un solde budgétaire négatif. Il existe une relation très souvent négative entre le solde global de l'état et la croissance économique car les budgets publics mesurés avec une périodicité annuelle sont souvent déficitaires dans la majorité des pays. Le signe qui sera attendu de cette variable est donc négatif.

L'investissement (INV) représente l'action d'investir, c'est-à-dire d'acquérir de nouveaux moyens de production, d'améliorer leur rendement ou de placer des capitaux dans une activité économique, dans une entreprise, etc. L'investissement est considéré comme une clé de la croissance, il existe donc une relation positive entre investissement et croissance économique. Le rôle de l'investissement dans la croissance économique est généralement tenu pour acquis. Ainsi Walt Rostow affirme en 1960, que la phase de décollage

économique se caractérise par le passage du taux d'investissement de 5% à 10%. Le signe qui sera attendu de cette variable est donc négatif.

Le taux de scolarisation (EDU), représente la proportion de jeunes d'un âge donné scolarisés par rapport à la population totale du même âge. Les modèles de croissance endogène dans la lignée de Lucas, 1988 et de Romer, 1990 raisonnent en supposant que l'enseignement a des rendements croissants au-delà d'un certain seuil. Ils réhabilitent l'importance des politiques publiques, privilégient les apprentissages et les externalités portées par la formation du capital humain social. Ainsi le taux de scolarisation peut avoir ou pas, une relation positive sur la croissance économique. Le signe qui sera attendu de cette variable peut être positif ou négatif.

Le taux de croissance démographique (POP), correspond à la variation de la population au cours d'une période de temps et s'exprime généralement en pourcentage du nombre d'individus dans la population à la mi-période (ou la population moyenne). Les facteurs poussant à une corrélation négative entre la croissance économique et la croissance démographique est dû au fait qu'une croissance rapide de la population empêche le développement économique donc freine la croissance économique. Ainsi l'augmentation de la population accroît la pression sur les ressources naturelles limitées (terre, espace) dans le domaine agricole en particulier, elle a pour conséquence la diminution de la superficie moyenne de terre cultivable par actif et l'application de la loi des rendements décroissants. Les facteurs poussant à une corrélation positive entre la croissance économique et la croissance démographique peuvent être le relèvement de la natalité, l'encouragement de l'immigration et la réduction de la mortalité. L'effet positif de l'amélioration de la condition sanitaire est fondamental par son incidence directe (disparition progressive des déperditions économiques liées à la mortalité précoce, réduction de l'action déstabilisante des maladies et des décès sur l'organisation familiale. Le signe de la variable attendue ici sera négatif ou positif.

4.2.2 Sources des données et traitement des données manquantes

Cette partie de la méthodologie fait appel à la collecte des données pour faire les tests économétriques du modèle. Les données collectées sont de sources secondaires. Elles couvrent la période 1970-2013 soit 44 observations. Toutes les variables ont pour source la base de données statistique de la BCEAO. Par ailleurs notre étude couvre la période 1970-2013, soit 44 observations, et la disponibilité de nos informations montrent que le processus de mobilisation des ressources internes a débuté durant les années 70. Nous utiliserons le logiciel «Eviews8» pour le traitement économétrique.

4.3 Statistiques et analyse des graphes des ressources internes

Dans cette partie, l'analyse descriptive porte simultanément sur le tableau dans lequel sont synthétisés les résultats statistiques et sur le graphe des variables des ressources internes.

4.3.1 Statistique descriptive des variables

L'analyse descriptive des variables employées dans cette étude est abordée dans cette partie.

Tableau 1 : Statistiques descriptives (Période 1970-2013)

Statistiques Variables	Moyenne	Ecart type	Minimum	Maximum
PIBH	492572,721	123302,798	294955,318	745227,6
RF	833,229091	519,994477	83	2210,9
RNF	181,125	131,764068	0	632,87
CONP	2005.961	2216.726	755.6920	8806.590
EDU	73.46310	7.776170	61.32500	95.62300
INV	635.4059	496.4998	91.30000	2683.000
POP	3.182535	1.137228	1.377382	4.653250
SOLG	-173.8682	162.9016	-517.9000	98.22000

Source : calculs de l'auteur

L'analyse des résultats issus du Tableau permet de faire ressortir certaines observations. D'abord, on remarque que la moyenne de toutes les variables est positive sauf celle du solde global. On en déduit que le budget de la Côte d'ivoire est très souvent déficitaires.

Sur la période d'étude qui va de 1970 à 2013, le produit intérieur brut par habitant atteint son maximum en 2013 avec 745227,6 Milliards de FCFA contre un minimum de 294955,318 Milliards de FCFA en 1993. La moyenne du produit intérieur brut est de 492572,721 Milliards de FCFA. Les recettes fiscales quant à elles sont d'une moyenne de 833,229091 Milliards de F CFA. Le plus petit montant de recettes fiscales est de 83 Milliards de CFA obtenu en 1970 et le montant le plus élevé de 2210,9 Milliards de F CFA obtenu en 2013.

S'agissant des recettes non fiscales, elles ont atteint le montant le plus élevé en 2012 et était de 632,87 Milliards de FCFA alors qu'elles étaient de 0 Milliards de FCFA en 1972. Pour la consommation publique de

l'état la plus faible était de 755.6920 Milliards de FCFA en ceci en 1970, pour le montant de consommation le plus élevé il fut constaté en 2013 et était de 8806.590 Milliards de FCFA. Le taux de scolarisation du primaire a connu son plus grand pourcentage en 2013 et était de 95.62300% d'enfant scolarisé sur toute l'étendue du territoire national. L'année 1970 a été l'année ou nous constatons un plus faible taux de 61.32500% de scolarisation.

4.3.2 Tests préliminaires et résultats

Après avoir effectué l'analyse statistique, il est primordial de présenter les tests statistiques avant de procéder aux différents tests sur Eviews. Ces tests permettront d'aboutir à l'estimation du modèle économétrique.

4.4.1 Tests préliminaires

Cette étape consiste à tester la stationnarité des variables par les tests de Dickey-Fuller augmenté (ADF). Les tests de Dickey-Fuller permettent non seulement de détecter l'existence d'une tendance (tests de racine unitaire, Unit Root Test) mais aussi de déterminer la bonne manière de stationnariser une chronique. Pour qu'il y ait une décision il faudrait que la valeur calculé de la probabilité critique soit supérieur à 5%. Dans ce cas on dit que la série est stationnaire. Si les séries sont stationnaires, on peut directement appliquer la méthode des moindres carrés ordinaires sans aucun souci, dans le cas contraire, nous envisagerons l'étude de la cointégration des variables.

4.4.2 Résultats des tests préliminaires

Les résultats des différents tests mentionnés dans la sous-section précédente sont réalisés dans cette partie à l'aide du logiciel Eviews.

Test de stationnarité

Tableau 2: Le test ADF et PP sur les variables en différence première

Variables	ADF (level)			ADF (1 st difference)			Ordre d'intégration
	C	CT	NONE	C	CT	NONE	
PIBH	0.7088	0.9489	0.7912	0.0003	0.0010	0.0000	I(1)
RF	0.2092	0.4000	0.9991	0.0001	0.0003	0.0000	I(1)
RNF	0.0176	0.1747	0.8262	0.0002	0.0007	0.0000	I(1)
CONP	0.9620	0.9571	0.9646	0.0000	0.0000	0.0000	I(1)
EDU	0.8801	0.6389	0.9631	0.0039	0.0172	0.0006	I(1)
INV	0.2217	0.0722	0.9260	0.0000	0.0000	0.0000	I(1)
POP	0.5921	0.7064	0.9509	0.0002	0.0017	0.0000	I(1)
SOLG	0.0314	0.0912	0.2693	0.0001	0.0006	0.0000	I(1)

Source : calculs de l'auteur

Toutes ces valeurs sont des probabilités. C : désigne constant, CT : désigne constant avec tendance, NONE : désigne sans constance ni tendance

Le tableau ci-dessus présente les résultats du test augmenté de Dickey-Fuller (ADF). Il ressort de ces résultats que toutes les séries considérées ont une probabilité supérieure à 5% sur le test à niveau de Dickey-Fuller donc elles ne sont pas stationnaire. Par contre le test en différence première de toutes les variables montre qu'elles sont stationnaires car leur probabilité est inférieure à 5%. Comme toutes les séries sont stationnaires en différence première c'est-à-dire I(1), on peut s'interroger sur l'existence ou non de relation de cointégration entre les variables d'où le test de la cointégration. Ce test permet de voir si les variables du modèle évoluent ensemble au même taux.

Le test de cointégration de la série

Ce test permet d'identifier clairement la véritable relation entre les variables en recherchant l'existence de vecteurs cointégrants et en éliminant leurs effets, le cas échéant. En effet, le risque d'estimer des relations «fallacieuses» et d'interpréter les résultats de manière erronée est très élevé. Une condition nécessaire de cointégration est que les séries soient intégrées du même ordre. Si les séries ne sont pas intégrées du même ordre, elles ne peuvent pas être cointégrées. En d'autres termes, la cointégration signifie que les variables du modèle évoluent ensemble au même taux.

Il existe plusieurs méthodes permettant d'étudier la cointégration de variables. Dans le cadre de notre étude nous utilisons la méthode de Johansen, fondée sur l'estimation du maximum de vraisemblance ou de la trace statistique.

On teste progressivement les hypothèses nulles suivantes

H0: aucune relation de cointégration

H1 : au moins une relation de cointégration

On envisagera un modèle à correction d'erreur (MCE) en présence d'au moins une relation de cointégration.

Tableau 3 : Test de cointégration de Johansen

Hypothesized No. of CE(s)	Trace Statistic	0.05 Critical Value	Max-Eigen Statistic	0.05 Critical Value
None *	280.0102	169.5991	76.81661	53.18784
Atmost 1 *	203.1936	134.6780	61.51434	47.07897
Atmost 2 *	141.6792	103.8473	48.46224	40.95680
Atmost 3 *	93.21699	76.97277	39.28834	34.80587
Atmost 4	53.92865	54.07904	21.31752	28.58808
Atmost 5	32.61113	35.19275	14.54929	22.29962
Atmost 6	18.06185	20.26184	13.49756	15.89210
Atmost 7	4.564283	9.164546	4.564283	9.164546

Source : calculs de l'auteur

* Désigne une relation de cointégration au seuil de 5%

Les résultats consignés dans le tableau montrent, qu'il existe quatre valeurs de la trace statistique qui sont strictement supérieur aux valeurs critiques aux seuils de 5%. Egalement nous constatons qu'il existe quatre valeurs de la Max-Eigen Statistique qui sont supérieur aux valeurs critiques au seuil de 5%. Ces résultats suggèrent quatre relations de cointégration entre les variables au seuil de 5%. Cela nous amène à appliquer le modèle à correction d'erreur (MCE) d'Engle-Granger en deux étapes pour capter la structure dynamique de l'évolution des séries.

Spécification du modèle à correction d'erreur

Le modèle à correction d'erreur peut être construit de façon simple selon deux approches :

- la méthode à deux étapes de Engle – Granger,
- la méthode de Hendry en une étape.

Pour la spécification de notre modèle en vue de capter la structure dynamique des séries nous avons choisir d'utiliser le modèle d'Engle-Granger qui se fait en deux et dont la spécification nous donne les équations suivantes :

✓ La relation de long terme

La première étape consiste à estimer la relation de long terme par la méthode des MCO. Cette estimation se présente comme suit :

$$PIBH_t = \alpha_0 + \alpha_1 RF_t + \alpha_2 RNF_t + \alpha_3 CONP_t + \alpha_4 SOLG_t + \alpha_5 INV_t + \alpha_6 EDU_t + \alpha_7 POP_t + \mu_t$$

✓ La relation de court terme

La seconde étape consiste à récupérer les résidus de la relation de long terme pour estimer le modèle à correction d'erreur qui s'écrit comme ci-après :

$$D(PIBH_t) = \beta_0 + \beta_1 D(RF_t) + \beta_2 D(RNF_t) + \beta_3 D(CONP_t) + \beta_4 D(SOLG_t) + \beta_5 D(INV_t) + \beta_6 D(EDU_t) + \beta_7 D(POP_t) + \beta_8 \mu_{t-1} + \varepsilon_t$$

V. RÉSULTATS, INTERPRÉTATIONS ET PORTÉE EN TERMES DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE

Dans cette section, il est question de présenter les résultats de l'estimation, de donner des interprétations et des recommandations à partir des résultats obtenus.

5.1 Résultats de l'estimation

Tableau 4: Résultats des régressions du modèle à correcteur d'erreur

variables	Régression	
	Coefficients	Probabilités
	Relation de long terme	
C	7.593481	0.0000
RF	-0.639804	0.0007
RNF	0.091123	0.0216
CONP	0.408255	0.0000
SOLG	-0.005146	0.5597
INV	0.184713	0.0218
EDU	-1.001394	0.1579
POP	-0.073980	0.0161
R-squared = 0.634630 F-statistic=8.932908 Prob (F-statistic)= 0.000002 Dw= 1.31		
Tests	Probabilité 1	Probabilité 2
ARCH	0,4181	0,4060
Breuch-Godfrey	0,0583	0,0338
Ramsey	0,0484	0,0199
Jarque-Bera	0,3035	
Relation de court terme		
D(RF)	0.273006	0.1199
D(RNF)	0.022992	0.4183
D(CONP)	0.114192	0.1480
D(SOLG)	-0.013489	0.0769
D(INV)	-0.029243	0.5317
D(EDU)	-1.212109	0.1145
D(POP)	0.089641	0.1835
RESIDU	-0.453059	0.0014
C	-0.001612	0.8635
R-squared = 0.406394 F-statistic=2.909637 Prob(F-statistic)= 0.013856 Dw= 1,41		
Tests	Probabilité 1	Probabilité 2
ARCH	0.4356	0.4233
Breuch-Godfrey	0.1192	0.0574
Ramsey	0.4992	0.4992

Jarque-Bera	0,5489
-------------	--------

Source: calculs de l'auteur

La relation de long terme est obtenue par une estimation simple des variables à niveau. Dans le cas de notre étude, le coefficient de détermination de la relation de long terme est $R^2 = 0,63$ est inférieur à $Dw = 1,31$ c'est à dire les erreurs ne sont pas autocorrélées. Ce coefficient indique la significativité du modèle et les variables du modèle expliquent à 63% la croissance du PIB par habitant. Sur le court terme, nous avons $R^2 = 0,40$ et est inférieur à $Dw = 1,41$ c'est à dire les erreurs ne sont pas autocorrélées. Ce qui permet d'interpréter le modèle aisément. Ce coefficient indique la significativité du modèle et les variables du modèle expliquent à 40% la croissance du PIB par habitant. Le coefficient du terme de l'erreur est de $-0,45$ négatif, significatif et compris entre -1 et 0 . Il existe donc bien un mécanisme à correction d'erreur. Le modèle à correction d'erreur est valable. On peut effectuer tous les tests classiques sur ce modèle et ensuite l'utiliser pour des fins de prévisions.

VI. RESULTATS DES CALCULS DES ELASTICITES

A long terme, les recettes fiscales dont le coefficient est de $-0,63$ signifient qu'ils agissent négativement sur le produit intérieur brut par habitant. Le coefficient traduit qu'un accroissement de 1% des recettes fiscales entraîne une diminution de 0,63% du PIB par habitant. A court terme, les recettes fiscales présentent un coefficient non significatif. La significativité à long terme des recettes fiscales peut provenir, outre les questions de gouvernance, d'une mauvaise politique de fiscalité.

En effet, lorsqu'un Etat souhaite réduire son déficit public, il a, deux options: accroître les recettes fiscales tout en maintenant les dépenses constantes ou réduire les dépenses publiques à recettes fiscales stables. Le second choix est ordinairement le plus difficile à opérer : les dépenses publiques sont parfois structurelles (comme par exemple le paiement des salaires des fonctionnaires) et par conséquent incompressibles à court terme. C'est pourquoi, lorsque l'on cherche à résorber les déficits publics, on s'oriente le plus fréquemment vers la fiscalité. C'est d'autant plus aisé qu'a priori une hausse des impôts se traduit quasi-instantanément par un accroissement des recettes fiscales. Dès lors, si l'Etat n'augmente pas ses dépenses, le supplément de recettes peut venir combler une partie du déficit. Mais ce raisonnement n'est en fait valable qu'à court terme. Or, il faut également prendre en compte les répercussions à moyen et long terme d'une telle politique. Les entreprises et les ménages ne sont pas indifférents aux hausses d'impôts. Ils adaptent leurs comportements en conséquence, ce qui n'est pas sans effet sur les recettes fiscales.

C'est ainsi que déclare Arthur Laffer : « trop d'impôts tue l'impôt ». Selon lui, pour un montant donné de recettes fiscales, il existe deux taux d'imposition possibles: un taux faible et un taux élevé. Et il convient naturellement de choisir le plus faible. Dans le cas contraire, il en résulterait un découragement général des agents économiques. Ceux-ci n'ayant plus de motivation pour travailler ou investir davantage en raison de la trop forte imposition du supplément de revenus procuré. Une telle situation aurait des répercussions négatives sur la productivité et la croissance et affecterait à long terme le niveau des recettes de l'Etat.

Landeau (1986), pour expliquer la croissance des pays en développement (1960-1980) tient compte de la part des recettes fiscales dans le produit, mais cette variable n'est pas significative. Koester et Kormendi (1989) conduit à partir d'une analyse sur 63 pays de 1970 à 1979 que les taux d'imposition moyen n'affectent pas la croissance si l'on tient compte de leur nature endogène et de leur lien avec le produit par tête, mais que les taux d'imposition marginaux réduisent l'activité économique quand leurs effets sont contrôlés par les taux moyens.

Barro (1990), en utilisant un ensemble de données couvrant une grande section des pays riches et pauvres présente des preuves empiriques solides favorisant l'avis que l'impôt plus élevé entrave la croissance. Des études telles qu'Engen et Skinner (1992), et Kormendi Meguire (1995), Cashin (1995) et Engen et Skinner (1996) ont trouvé des preuves montrant que la croissance économique est retardée par la taxation. Dans leur étude, Easterly et Rebelo (1993) concluent que les taux d'imposition sont fragiles pour la croissance

A long terme, nous constatons que les recettes non fiscales agissent positivement sur la croissance économique de la Côte d'Ivoire. Une augmentation de 1% des recettes non fiscales entraîne une hausse du PIB par habitant de 0,09%. Les recettes non fiscales à court terme n'ont pas d'effet significatif sur la croissance économique par habitant. Cela traduit le fait qu'avec le long terme les recettes non fiscales peuvent être utilisées dans le cadre des investissements productifs par l'état car les investissements stimulent la croissance économique.

Un certain nombre de travaux empiriques montre les effets de différents types de taxes sur la croissance, en faisant valoir que ces questions de croissance ne sont pas seulement le niveau des taxes mais aussi la façon dont les différents instruments fiscaux sont conçus et combinés pour générer des revenus. Skinner (1987) analyse l'effet de la fiscalité en Afrique sub-saharienne au cours de la période 1965-1982. Il constate que les

taxes perçues sur le revenu des particuliers et des entreprises réduit la croissance économique, tandis que les ventes et les taxes d'accise n'ont aucun effet significatif sur la croissance économique.

Widmalm (2001) utilise les données transversales de 23 pays de l'OCDE sur la période 1965-1990, et constate que la part du total des impôts perçus sur le revenu personnel a un effet négatif sur l'économie la croissance, tandis que les taxes de consommation ont tendance à améliorer la croissance.

L'investissement agit positivement à long terme sur la croissance économique de la Côte d'Ivoire, car une hausse de 1% de l'investissement entraîne une augmentation de la croissance à hauteur de 0,18%. Cela s'explique par la présence de l'Etat dans les activités agro-industrielles, exportatrices (transformation du coton, de l'huile de palme et caoutchouc naturel et des dérivés cacao et café) et aussi dans les infrastructures routières.

L'investissement a un impact positif et significatif au seuil de 5% à long terme, mais reste non significatif à court terme sur la croissance économique par habitant. L'investissement par une firme bénéficie aux autres firmes par effet d'imitation et d'apprentissage (effet d'externalités). Ainsi, l'effet de l'investissement est double sur l'économie : accroît directement la productivité de la firme et indirectement celle de toutes les autres firmes. De son côté, l'investissement public constitué par l'ensemble des infrastructures publiques (transports, télécommunication, éducation, sécurité, etc.) engendre aussi des externalités sur le développement du secteur privé. Les différences notables qui existent entre le taux d'investissement dans différents pays et au fil du temps en font l'une des sources possibles des écarts de croissance économique. Au Maroc, les phases de croissance accélérée ont été celles qui ont bénéficié de taux d'investissement élevés (Haut-Commissariat du plan du Royaume Uni du Maroc, 2005). Ces résultats confirment ceux de notre travail.

S'agissant de la consommation publique, elle n'est pas significative sur le court terme mais, agit positivement sur la croissance économique et est significative sur le long terme. Lorsque la consommation de l'état augmente de 1% nous constatons une hausse de 0,40 % de la croissance économique sur le long terme. Cela peut s'expliquer du fait que la consommation publique intervient dans différent domaine tels que les dépenses de souverainetés de l'état ; dépenses ministériels, dépenses afférente à la défense nationale et à la sécurité intérieure qui est un service rattaché.

L'impact positif des dépenses publiques sur la croissance économique a été mis en relief par Ram (1986) qui a étudié l'impact de la taille du secteur public sur la croissance économique (mesurée par le taux de croissance du PIB) pour 115 pays dans les années 1960-1980. Selon cette étude, l'impact total de la taille du secteur public sur la croissance a été généralement positif durant cette période Morley et Perdakis (2000) concluent à l'existence d'un effet positif à long terme des dépenses publiques totales sur la croissance égyptienne. Reinikka et Svensson (2004) ont également relevé que la croissance économique était significativement justifiée par les dépenses publiques dans une étude en séries temporelles réalisée en Ouganda.

Dans une méthodologique qui diffère des précédentes, Sahn et Younger (2002) avaient mis en exergue, par une analyse microéconomique, l'impact positif des dépenses publiques sur l'évolution de PIB par tête en considérant des agents économiques ayant des caractéristiques propres des pays africains. Aussi, Kacou (2004), à l'aide d'un test de Granger montre que ce sont les dépenses publiques qui causent la croissance en Côte d'Ivoire.

Ainsi, l'augmentation de la richesse nationale est une fonction croissante des dépenses publiques. Les pouvoirs publics étant animés de la volonté de moderniser et d'accroître les services publics de base pour un mieux-être des populations. Toutefois, dans la littérature économique, les dépenses publiques n'ont pas toujours un effet positif sur la croissance.

De même, Dar et Amirkhalkhali (2002) examinent le rôle de la taille du secteur public dans l'explication des différences de taux de croissance économique de 19 pays de l'OCDE pour le période de 1971 à 1999. La taille relative du secteur public est mesurée comme les dépenses publiques de l'Etat en pourcentage du PIB. Les auteurs adoptent le modèle classique de Solow (1956) où le taux de croissance est fonction de l'accumulation du capital et du travail (les deux principaux facteurs de production), ainsi que la productivité globale des facteurs. Les pays sont ensuite placés en trois groupes selon les montants des dépenses publiques. Les estimations ont été faites à partir des doubles moindres carrés sur données de panel. D'après les résultats de l'étude, la taille du secteur public influence négativement la croissance économique pour l'échantillon complet des pays. Les coefficients spécifiques sont négatifs et significatifs au moins au seuil de 5% pour la plupart des 19 pays.

Clements et al (2003) et Button et al (2003) soutiennent qu'en même temps que les dépenses publiques procurent des satisfactions ou utilités aux ménages, elles réduisent la croissance économique à cause de l'effet d'éviction. Cet effet d'éviction a été également mis en évidence par Ott (2002) aux Etats Unis. S'agissant du taux de croissance de la population, il agit négativement sur la croissance économique dans le long terme mais concernant le court terme il n'est pas significatif. Le taux de scolarisation il n'est ni significatif sur le long et court terme. C'est de même pour le solde global, qui lui également n'est pas significatif et n'agit pas sur la croissance économique à la fois sur le court et long terme.

Portée en termes de politique économique

Etant donné que la mobilisation des recettes fiscales n'entraîne pas la croissance économique dans le long terme et au vu des résultats issus de l'estimation, nous proposons les recommandations suivantes :

L'Etat doit élargir l'assiette fiscale, afin d'assurer des recettes stables pour le financement du développement. L'Etat doit aussi assurer le contrôle régulier de la pression fiscale afin que la politique fiscale ne soit plus un frein à la croissance économique. Les autorités doivent diversifier l'assiette fiscale, surtout dans le contexte actuel de libéralisation des tarifs douaniers, qui altère lourdement les recettes fiscales. L'Etat doit aussi lutter contre l'évasion fiscale qui est alimentée par les paradis fiscaux, les insuffisances des réglementations et certaines pratiques frauduleuses de certaines entreprises qui usent de stratégies en vue d'empêcher le pouvoir public à collecter l'impôt. Enfin, l'Etat doit améliorer le climat de l'investissement et encourager le développement des entreprises, qui dépendent largement du régime fiscal.

Cependant, l'on pourrait également se pencher sur la mobilisation des ressources externes pour tenter d'expliquer la croissance économique en Côte d'Ivoire. Cette question peut faire l'objet d'une autre étude en vue d'approfondir le sujet sur la mobilisation des ressources et leurs impacts sur la croissance économique en Côte d'Ivoire.

VII. CONCLUSION

Notre étude est portée sur la mobilisation des ressources internes et leurs contributions à la croissance économique en Côte d'Ivoire et couvre la période allant de 1970 à 2013. Les données sont issues de la base de données statistique de la BCEAO et sont estimés à partir d'un modèle à correction d'erreur par la méthode des moindres carrés ordinaires.

Les résultats issus de notre étude révèlent que les recettes fiscales agissent négativement sur la croissance économique de la Côte d'Ivoire sur le long terme. S'agissant des recettes non fiscales, notre étude révèle qu'elles ont un impact positif sur la croissance économique de la Côte d'Ivoire dans le long terme.

Vu les résultats issus de nos différentes estimations et tests économétriques, nous pouvons dire que notre hypothèse selon laquelle les recettes fiscales améliorent la croissance économique en Côte d'Ivoire n'ait pas vérifiée. Cela s'explique à travers les résultats de nos estimations économétriques qui démontrent que sur le long terme le coefficient associé à notre première variable de décision recettes fiscales est de signe négatif. Ce résultat traduit le fait que les recettes fiscales n'ont pas un impact positif sur la croissance économique en Côte d'Ivoire sur le long terme

Concernant les recettes non fiscales, l'hypothèse associée à celles-ci selon laquelle les recettes non fiscales améliorent la croissance économique de la Côte d'Ivoire est quant à elle vérifiée parce que nos estimations économétriques ont donné un signe positif au coefficient associé à notre deuxième variable de décision Recette non fiscale. Ce résultat confirme ainsi notre hypothèse.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- [1]. Agence Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (AMAO) (2011), "Elasticité et effort fiscal des pays de la CEDEAO" Freetown Décembre 2011
- [2]. Adams S, Recherche sur l'origine et la cause de la richesse des nations (1776), livre IV, chapitre 2
- [3]. Barro R. (1989), The Neo-classical Approach to Fiscal Policy in Barro, R (ed), Modern business, cycle theory, Harvard University Press.
- [4]. Barro, R. (1991): "Economic Growth in a Cross-section of Countries", Quarterly Journal of Economics, 106:2, pp.407-43.
- [5]. Barro, R. (1997): "Determinants of Economic Growth: A cross counties Empirical Study", The MIT Press, Cambridge
- [6]. Barro, R and Xavier S-M (1995): Economic Growth, New York: McGraw-Hill
- [7]. Bird R.M., Martinez-V, Torgler B. 2004, "societal institutions and Tax effort indeveloping countries", working paper 04-06, International Studies Program, Georgia State University
- [8]. Diemer, (2009) Economie Générale IUFM AUVERGNE, France
- [9]. Easterly W. &Rebelo S., 1993, "Fiscal Policy and Economic Growth: An Empirical Investigation", Journal of Monetary Economics, vol. 32 (December), p.417-58.
- [10]. FMI, (2009) "Stratégie de Réduction de la Pauvreté", Rapport d'Étape au titre de l'année 2009 No. 09/156
- [11]. Haut-Commissariat au Plan, Royaume uni du Maroc, 2005 "Les sources de la croissance économique au Maroc "Université Al Akhawayn, Ifrane
- [12]. Khalid Sekkat (2003): "The Sources of Growth in Morocco: An Empirical Analysis in a Regional Perspective". Working paper. DULBEA, University of Brussels.
- [13]. Institut ivoirien de l'entreprise (INIE, 2012)
- [14]. Keho Y. (2006), "Cointégration et Modèles à Correction d'Erreur, de la théorie à la pratique" (Note Pédagogique).
- [15]. Keho Y. (2004), "Impact de l'investissement public sur la croissance économique en Côte d'Ivoire" 'E. N° 103, CAPEC du CIREs, Côte d'Ivoire.
- [16]. Loesse J. E, 2009 "Épargne, investissement et croissance économique en Côte d'Ivoire et conséquences pour l'action des pouvoirs publics " CAPEC du CIREs, Côte d'Ivoire
- [17]. Mankiw. G(N), Macroéconomie, 3 Edition Nouveaux Horizons. Boeck Université S.A.2003
- [18]. Nkoro (2012) "l'impact des recettes fiscales de la croissance économique du Nigeria de 1980 à 2007 " National Institute of Statistic, Nigeria

- [19]. Nasser A. T, 2003 "les déterminants de la profitabilité des banques dans l'UEMOA", note d'information et statistiques N°539
- [20]. Ojo, K O. (1989), "Debt capacity Model of sub Saharan African: Economic issues and perspectives" *Development Policy Review*, 7.
- [21]. FMI, 2011, "Perspectives économiques régionales en Afrique subsaharienne", Édition française, IMF Policy Paper Washington
- [22]. Piancastelli, M; (2001), "Measuring the tax efforts of developed and developing countries" IPEA, Rio de Janeiro.
- [23]. Padovano, F et Emma (2001), tax rates and Economic Growth in the OECD Countries (1950-1990), *Economic Inquiry*, vol 39 No. 1 pp 44-57.
- [24]. Pouya B, François V, 2012 "l'impact du mix fiscal sur la croissance économique des provinces Canadiennes, 1981-2010" Cirano
- [25]. Roy C et Aniket B, Avril 2008 "Mobilisation des ressources domestiques : Un facteur négligé dans la Stratégie de développement" Thèse, université Québec à Montréal
- [26]. Romer, P. M. (1986): "Increasing Returns and Long-Run Growth", *Journal of Political Economy*, 94, 1002-1037.
- [27]. Solow, Robert M. "A contribution to the Theory of Economic Growth" *Quarterly Journal of Economics*, February 1956, 70(1), pp.65-94.
- [28]. TUHO V C (1992), l'économie ivoirienne et la communauté économique européenne, Edition CEDA, Abidjan.
- [29]. Tanzi, V, (1992), "Structural Factors and Tax revenue in developing countries: A decade of evidence" Cambridge University Press, p 267-289
- [30]. Tanzi V. & Zee H., 1997, "Fiscal Policy and Long-Run Growth", *IMF Staff Papers*, vol. 44 No.2 (June), 179-209.
- [31]. Solow, R M (1956), A contribution to the Theory of Economic Growth, *Quarterly Journal of Economics*, Vol. 70 No 1, pp 65-94
- [32]. Système Des Nations Unis En Côte D'ivoire, 2003, "les Objectifs du Millénaire pour le Développement". Rapport 2003 des Nations Unis sur la Côte d'Ivoire
- [33]. YAPO L (2002), "Les déterminants de l'Endettement Extérieur des PPTE", rapport BAD sur la Côte d'Ivoire.
- [34]. Wildman, F (2001), tax structure and Growth: are some taxes better than others *Public choice*, vol. 107, No ¾, pp 199-219